

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 AVRIL 2026

DELIBERATION N°CP2026- 04/5/16 DOSSIER N°7415	AIDES A L' ASSAINISSEMENT COLLECTIF- RÉAFFECTATION DE SUBVENTIONS
--	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : AIDES A L' ASSAINISSEMENT COLLECTIF- RÉAFFECTATION DE
SUBVENTIONS**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU la délibération CD2023-06/4/32 du 23 juin 2023 révisant le règlement départemental d'aides à l'assainissement collectif ;
VU l'arrêté préfectoral n°23-2025-12-01-00001 portant extension du périmètre du syndicat Confluence Eaux ;
VU le courrier du syndicat Confluence Eaux sollicitant la réaffectation des subventions ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-04/5/16 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de réaffecter les subventions relatives à l'assainissement collectif récapitulées dans le tableau ci après et conformément à l'arrêté préfectoral n° 23-2025-12-01-00001 du 1 décembre 2025 portant extension du périmètre du syndicat Confluence Eaux en matière d'assainissement collectif :

Maître d'ouvrage lors de l'instruction	N° dossier PROGOS	Localisation	Nature de l'opération	Montant des travaux HT	Subvention CD23	Date de la décision d'attribution	N° d'arrêté préfectoral / décision	Nouveau maître d'ouvrage
Communauté de Communes Creuse Confluence	9721	Evaux Les Bains	Réhabilitation de la station de dépuración du bourg	1,682,300.00 €	168,230.00 €	15 oct 2024	n° 23-2025-12-01-00001 du 1 décembre 2025	Confluence Eaux
Communauté de Communes Creuse Confluence	9208	Cressat, Jarnages, Pionnat et Soumans	Réalisation d'études bathymétriques	7,980.00 €	3,990.00 €	15 oct 2024	n° 23-2025-12-01-00001 du 1 décembre 2026	Confluence Eaux
Communauté de Communes Creuse Confluence	10203	Cressat, Jarnages	Réalisation des plans d'épandage des lagunes	7,770.00 €	3,885.00 €	21 oct 2025	n° 23-2025-12-01-00001 du 1 décembre 2027	Confluence Eaux

- de fixer à deux ans le délai de réalisation des études ou des travaux à compter de la date de notification de la réattribution de la subvention ;

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Pour l'ensemble des décisions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET